

Procès-verbal de la session ORDINAIRE tenue le 6 AVRIL 2020 à 19 h 30.

Le conseil municipal de Kingsey Falls siège en séance ordinaire ce 6 avril 2020 par téléconférence.

Sont présents à cette téléconférence :

Micheline PINARD-LAMPRON;	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Dominic LAQUERRE,	conseiller;
Raymond PAILLÉ,	conseiller;
Marie-Josée-PLEAU,	conseillère.

Assiste également à la séance, par téléconférence :

Annie LEMIEUX, directrice générale et greffière.

2020-67 RÉSOLUTION NO 2020-67
SÉANCE DU CONSEIL PAR TÉLÉCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

2020,82 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, elle ouvre la session à 19 h 30.

2020,83 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler à l'ordre du jour.

Les points suivants sont ajoutés aux « affaires » nouvelles :

22.1 ANNULATION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MMES LUCIE LAROCHE ET ANDRÉE-ANNE PERREAULT;

22.2 THÉÂTRE DES GRANDS CHÊNES – Zonage;

22.3 EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS.

2020-68 RÉSOLUTION NO 2020-68 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

2020,84 M. GILLES DIONNE, directeur du Service de sécurité incendie

Monsieur Dionne informe les membres du conseil que le Service de sécurité incendie est prêt pour la pandémie, tant au niveau des premiers répondants que des pompiers. Il souligne que le service a du matériel en réserve.

2020,85 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2 MARS 2020

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 2 mars 2020.

2020-69 RÉSOLUTION NO 2020-69 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2 MARS 2020

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 2 mars 2020 tel que présenté.

2020,86 PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question est annulée étant donné que la présente session se déroule à huis clos.

2020,87 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Les rapports du Service des travaux publics, du Service d'urbanisme, du Service des loisirs, de l'administration et du Service de sécurité incendie ont été envoyés avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport de la bibliothèque est remis séance tenante.

2020,88 COMPTES DU MOIS

**2020-70 RÉSOLUTION NO 2020-70
ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **DEUX CENT SOIXANTE ET UN MILLE CENT DIX-SEPT DOLLARS ET VINGT-TROIS CENTS (261 117,23 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

2020,89 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée

2020,90 PANDÉMIE DU CORONAVIRUS (COVID-19) – Fermeture de l'hôtel de ville

**2020-71 RÉSOLUTION NO 2020-71
PANDÉMIE CORONAVIRUS (COVID-19)
FERMETURE DE L'HÔTEL DE VILLE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Dans le cadre de la pandémie du coronavirus (COVID-19), le Gouvernement du Québec a décrété la fermeture de lieux publics à la population;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **FERMETURE DE L'HÔTEL DE VILLE.** Le conseil municipal entérine la décision de fermer l'accès à l'hôtel de ville, au garage municipal, à la caserne incendie, à la bibliothèque et à toutes les salles appartenant à la municipalité à tout visiteur en date du 17 mars 2020 et ce, jusqu'à nouvel ordre.
- 2- **MAINTIEN DES SERVICES.** Les services municipaux sont maintenus par les employés municipaux, en tenant compte des mesures mises en place par le gouvernement.

2020,91 TRÉSORERIE – PANDÉMIE CORONAVIRUS (COVID-19) – Intérêts et pénalités sur les comptes de taxes

**2020-72 RÉSOLUTION NO 2020-72
PANDÉMIE CORONAVIRUS (COVID-19)
SUSPENSION DES INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS
SUR LES COMPTES DE TAXES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La situation engendrée par la pandémie coronavirus (COVID-19) amène des pertes d'emplois pour plusieurs citoyens;
- 2 Les élus municipaux sont bien conscients que cette période peut être difficile; pour plusieurs familles de la municipalité;
- 3 Il y a lieu de d'offrir un répit aux personnes touchées;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUSPENSION DES INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS.** Les taux d'intérêts et de pénalité prévus au règlement numéro 2020-01 sont suspendus et sont fixés à « 0 % » pour une durée indéterminée de même que les taux d'intérêts et de pénalité sur toutes les échéances des années antérieures. La durée de cette suspension sera évaluée par le conseil municipal.

Le conseil municipal invite les contribuables qui peuvent effectuer leurs paiements aux dates fixées à les faire afin de ne pas nuire à l'administration municipale.

La présente résolution a effet depuis le 17 mars 2020.

2020,92 RESSOURCES HUMAINES – Camp de jour – Échange étudiant au YMCA – Stagiaire anglophone

**2020-73 RÉSOLUTION NO 2020-73
STAGIAIRE ANGLOPHONE
À L'ANIMATION AU CAMP DE JOUR**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le YMCA offre des échanges étudiants anglophones/ francophones;
- 2 Un étudiant de Kingsey Falls a été sélectionné pour participer à un échange linguistique avec un étudiant anglophone;
- 3 Le YMCA demande à la ville d'accueillir l'étudiant anglophone au sein de son équipe d'animateurs au camp de jour pour la saison estivale;
- 4 La ville a participé à ces échanges par le passé et que l'expérience s'est avérée positive;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **STAGIAIRE ANGLOPHONE.** La Ville de Kingsey Falls accepte d'accueillir un stagiaire anglophone pour travailler à l'animation au camp de jour au cours de la saison estivale 2020. Ce stage est d'une durée de six (6) semaines.
- 2- **CONDITION.** En raison de la pandémie actuelle de COVID-19, cette acceptation est conditionnelle à ce que la ville offre le camp de jour à l'été 2020.
- 3- **RÉMUNÉRATION.** Le stagiaire recevra le salaire minimum prévu par la loi. Le YMCA remboursera l'équivalent du salaire à raison de 35 heures par semaine pour 6 semaines. Les avantages sociaux et autres rémunérations sont assumés par la ville. La paie de vacances est également assumée par la ville.

- 4- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

2020,93 PAVILLON DES LOISIRS – Contrat pour l'installation des panneaux d'insonorisation

**2020-74 RÉSOLUTION NO 2020-74
PAVILLON DES LOISIRS
INSTALLATION DES PANNEAUX ACOUSTIQUES
CONTRAT À M. YVAN LACASSE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 2020-31, la ville était autorisée à acheter des panneaux acoustiques à être installés au Pavillon des loisirs;
- 2 Il y a lieu que la ville donne le contrat pour l'installation à une personne spécialisée;
- 3 Monsieur Yvan Lacasse a déposé une proposition intéressante pour la ville;
- 4 Des montants sont prévus au budget pour ce contrat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit;

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls accorde à M. Yvan Lacasse le contrat pour l'installation des panneaux acoustiques au Pavillon des loisirs.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à payer un taux horaire de **SOIXANTE DOLLARS (60,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Yvan Lacasse.

2020,94 NETTOYAGE DES RUES, TROTTOIRS, ET STATIONNEMENTS – Contrat pour 2020

**2020-75 RÉSOLUTION NO 2020-75
NETTOYAGE DES RUES DU SECTEUR
URBAIN, TROTTOIRS ET STATIONNEMENTS
CONTRAT À LA FIRME AG MINI-EXCAVATION**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire faire balayer les rues, les trottoirs et les stationnements municipaux au printemps;
- 2 La firme Ag Mini-Excavation a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 3 Un montant est prévu à cette fin au budget 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à retenir les services de la firme Ag Mini-Excavation pour le balayage des rues du secteur urbain, des trottoirs et des stationnements des édifices municipaux de la municipalité pour l'année 2020. Demande est faite à l'entrepreneur de procéder aux travaux à la fin du mois d'avril ou au début du mois de mai si la température le permet.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CINQ MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX DOLLARS (5 470,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Ag Mini-Excavation.

**2020,95 DÉMARCHE DU MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE –
Offre de service**

**2020-76 RÉSOLUTION NO 2020-76
DÉMARCHE DU MAINTIEN
DE L'ÉQUITÉ SALARIALE
MANDAT À GROUPE CONSEIL OR**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville doit maintenir l'équité salariale et en faire une réévaluation;
- 2 Il y a lieu que la ville mandate une personne qualifiée pour faire la démarche;
- 3 M. Réjean Despins du Groupe Conseil Ors a déposé une proposition intéressante pour la ville;
- 4 Des montants sont disponibles au budget pour cette démarche;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate M. Réjean Despins du Groupe Conseil Or pour procéder à la démarche du maintien de l'équité salariale, le tout tel que prévu à l'offre de service du 23 mars 2020.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à payer un taux horaire de **CENT TRENTE-CINQ DOLLARS (135,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4 **SIGNATURE.** Madame Annie Lemieux, directrice générale et greffière, est autorisée à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Réjean Despins du Groupe Conseil OR.

2020,96 ÉCRAN NUMÉRIQUE EXTÉRIEUR – Achat

Les membres du conseil demandent à la directrice générale de faire les démarches auprès du ministère des Transports pour différents emplacements où pourrait être installé l'écran. Ce point est donc reporté à une prochaine session.

2020,97 POINT D'ACCÈS SANS-FIL (routers) – Achat

Ce point est reporté à une prochaine session en raison d'un manque d'information relatif à l'offre de service.

2020,98 PROLONGEMENT DES RUES CÔTÉ ET COUTURE – Demande d'autorisation pour le remblai des milieux humides

2020-77 RÉSOLUTION NO 2020-77 PROLONGEMENT DES RUES CÔTÉ ET COUTURE DEMANDE AU MELCC POUR LE REMBLAI DES MILIEUX HUMIDES

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Une tourbière boisée et trois marécages arborescents sont présents sur le site du prolongement des rues Côté et Couture;
- 2 Il y a lieu que la ville dépose une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate et autorise Les Services EXP inc. à préparer et à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents concernant la demande d'autorisation du projet de prolongement des rues Côté et Couture auprès du MELCC en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.
- 2- **ENGAGEMENT.** La Ville de Kingsey Falls s'engage à payer les frais relatifs à cette demande et, s'il y a lieu, pour la contribution financière exigible à titre de compensation pour l'atteinte aux milieux humides ou hydriques, prévue à la section V.1 du chapitre IV de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et établie en vertu du règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques, dont le montant maximal et estimé à 110 000 \$.

2020,99 PROJET D'EXPANSION DU PARC MARIE-VICTORIN

2020,99.1 ENGAGEMENT POUR LA MESURE DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS

2020-78 RÉSOLUTION NO 2020-78 PROJET D'EXPANSION DU PARC MARIE-VICTORIN MESURE DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Dans le cadre de son projet d'expansion, le Parc Marie-Victorin devra installer un nouveau poste de pompage et des conduites d'égout et d'eau potable;
- 2 Le Parc Marie-Victorin veut céder ces nouvelles installations à la ville;
- 3 La ville doit s'assurer de pouvoir recevoir les eaux usées supplémentaires;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ENGAGEMENT.** La Ville de Kingsey Falls s'engage à faire une mesure des boues dans les étangs aérés d'ici le 1^{er} septembre 2020. Dans le cas où il y aurait une accumulation de plus de 15 % du volume des boues, la ville s'engage à vidanger les boues.

2020,99.2 PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS

2020-79 RÉSOLUTION NO 2020-79 DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville prévoit développement son réseau d'égout et son réseau d'aqueduc;
- 2 Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques demande à la ville de fournir un plan de gestion des débordements;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ENGAGEMENT.** La Ville de Kingsey Falls s'engage :
 - a. À faire parvenir au MELCC dans un délai de 3 ans un Plan de gestion des débordements signé par un ingénieur décrivant les mesures compensatoires à mettre en œuvre pour ne pas augmenter la fréquence des débordements et des dérivations observés;
 - b. À assurer la réalisation des mesures compensatoires prévues dans ce plan dans un délai maximal de 5 ans après son approbation par le Ministère;
 - c. À tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur du territoire visé par le Plan de gestion des débordements, y compris ceux liés au redéveloppement.

2020,99.3 ENGAGEMENT À INCLURE LE PROJET DE PROLONGEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DANS LE PARC MARIE-VICTORIN DANS LE PLAN DE GESTION DE DÉBORDEMENTS

2020-80 RÉSOLUTION NO 2020-80 PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS INCLUSION DU PROJET DE PROLONGEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DANS LE PARC MARIE-VICTORIN

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 2020-79, la ville s'est engagée à remettre, dans un délai de 3 ans, au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, son Plan de gestion des débordements;
- 2 Il y a lieu que la ville inclut le projet de prolongement des conduites d'eau potable et d'égout dans le Parc Marie-Victorin à ce plan;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ENGAGEMENT.** La Ville de Kingsey Falls s'engage à inclure le projet de prolongement des conduites d'eau potable et d'égout dans le Parc Marie-Victorin dans le Plan de gestion des débordements décrit dans la résolution no 2020-79, adoptée le 6 avril 2020.

2020,100 PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2020

2020-81 RÉOLUTION NO 2020-81 PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2020

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 4 au 10 mai 2020;
- 2 Le Mouvement Santé mentale Québec lance sa Campagne annuelle de promotion de la santé mentale à l'occasion de la Semaine nationale de la santé mentale;
- 3 Le thème « **RESSENTIR C'EST RECEVOIR UNE MESSAGE** » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;
- 4 Les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;
- 5 Favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;
- 6 Il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que la Ville de Kingsey Falls proclame la semaine du 4 au 10 mai 2020 « Semaine de la santé mentale » et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce **RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE**.

2020,101 FONDATION MARIE-PAGÉ – Activité bénéfice

2020-82 RÉOLUTION NO 2020-82 FONDATION MARIE-PAGÉ ACTIVITÉ BÉNÉFICE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Fondation Marie-Pagé soutient la Maison Marie-Pagé qui permet aux personnes en fin de vie de recevoir des soins palliatifs dans le respect et la dignité;

- 2 La Maison Marie-Pagé offre également un soutien aux familles en les intégrant dans l'administration des soins tout en respectant leurs limites;
- 3 Cette ressource est disponible pour la région et, par conséquence, pour la population de Kingsey Falls;
- 4 Il y a lieu d'encourager cette organisation;
- 5 La ville a prévu un montant pour les dons dans ses prévisions budgétaires 2020 et qu'il reste des sommes disponibles;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à la Fondation Marie-Pagé la somme de **CENT DOLLARS (100,00 \$)**.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** Le trésorier est autorisé à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

2020,102 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE PROJETS

2020,102.1 PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE TAXE SPÉCIALE SUITE AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU « RIVIÈRE DES ROSIERS, BRANCHES 81 ET 82 » SITUÉ À KINGSEY FALLS EN CE QUI CONCERNE LES LOTS 5 500 255, 5 500 251, 5 500 972, 5 501 071 et 5 500 769

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE TAXE SPÉCIALE SUITE AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU « RIVIÈRE DES ROSIERS, BRANCHES 81 ET 82 » SITUÉ À KINGSEY FALLS, EN CE QUI CONCERNE LES LOTS 5 500 255, 5 500 251, 5 500 972, 5 501 071 et 5 500 769

Le conseiller **Dominic LAQUERRE** donne avis de motion qu'à une prochaine session sera soumis, pour adoption, un **règlement décrétant une taxe spéciale suite aux travaux d'entretien dans le cours d'eau « Rivière Des Rosiers, branches 81 et 82 »** situé à Kingsey Falls, en ce qui concerne les lots **5 500 255, 5 500 251, 5 500 972, 5 501 071 et 5 500 769**.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2020,102.2 PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE TAXE SPÉCIALE SUITE AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU « RIVIÈRE DES ROSIERS, BRANCHES 83 ET 84 » SITUÉ À KINGSEY FALLS EN CE QUI CONCERNE LES LOTS 5 500 769, 5 500 255 et 5 501 071

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE TAXE SPÉCIALE SUITE AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LE COURS D'EAU « RIVIÈRE DES ROSIERS, BRANCHES 83 ET 84 » SITUÉ À KINGSEY FALLS, EN CE QUI CONCERNE LES LOTS 5 500 769, 5 500 255 et 5 501 071

Le conseiller **Dominic LAQUERRE** donne avis de motion qu'à une prochaine session sera soumis, pour adoption, un **règlement décrétant une taxe spéciale suite aux travaux d'entretien dans le cours d'eau « Rivière Des Rosiers, branches 83 et 84 »** situé à Kingsey Falls, en ce qui concerne les lots 5 500 769, 5 500 255 et 5 501 071.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2020,103 AFFAIRES NOUVELLES

2020,103.1 ANNULATION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MMES LUCIE LAROCHE ET ANDRÉE-ANNE PERREAULT

La directrice générale informe les membres du conseil qu'elle a reçu une lettre de madame Andrée-Anne Perreault l'informant qu'elle annulait sa demande de dérogation mineure étant donné que l'offre d'achat des terrains visés par la dérogation n'a pu être conclu.

2020,103.2 THÉÂTRE DES GRANDS CHÊNES – Zonage

La directrice générale fait un suivi concernant le zonage du Théâtre des Grands Chênes.

2020,103.3 EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS

2020-83 RÉSOLUTION NO 2020-83 EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LA SAISON ESTIVALE 2020

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville procède chaque année à l'embauche d'étudiants pour la saison estivale;
- 2 Un montant est prévu à cette fin dans le budget 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE.** La ville est autorisée à engager des étudiants pour le camp de jour, la piscine et le Service des travaux publics.
- 2- **CONDITION.** Ces embauches sont conditionnelles à la décision du gouvernement du Québec relativement à la pandémie du coronavirus (COVID-19).
- 3- **HORAIRE DE TRAVAIL.** Les étudiants seront appelés à travailler sur des horaires variables.
- 4- **CONDITIONS SALARIALES.** Les conditions salariales sont celles adoptées par la ville et réservées aux étudiants.
- 5- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

2020,104 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 h 15.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière